

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-155

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13314

Situation : Cimetière WILSON

Division : 16 / Carré : U / Allée : 15 - Empl : 18

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame ROGUET Chantal domiciliée 5 rue de la Vieille Vigne -Bois Renault- 28270 Prudemanche mandataire de Madame RUCK Claudine née RUCK domiciliée 8 rue de Saint Rémy 28270 Brezolles, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 11279 dans le Cimetière WILSON pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du 28 novembre 2023 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **27 novembre 2038 pour une durée de quinze ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/90 du 06 juin 2023

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

27 JUIN 2023



Pour le Maire,

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification ou affichage le

L'Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ